

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2024**



COMITÉ SYNDICAL - SÉANCE EN DATE DU 01 FEVRIER 2024

SOMMAIRE

I. RETROSPECTIVE 2013 – 2023	6
Résultat prévisionnel	10
II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	11
II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
II.1.1. Prévisions des recettes de fonctionnement 2024	11
II.1.2. Prévisions des dépenses de Fonctionnement pour 2024	12
II.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	14
II.2.1. Prévisions des recettes d'investissement pour 2024	14
II.2.2. Prévisions des dépenses d'investissement pour 2024	14
III. STRUCTURE DE LA DETTE ET RATIOS FINANCIERS	16
III.1. Les partenaires financiers	16
III.2. L'encours de la dette et profil d'extinction	16
III.3. Les ratios financiers	17

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

CADRE JURIDIQUE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose selon l'article L.2312-1 du CGCT aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II – article 13) :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi chaque année, dans les deux mois qui précède l'adoption du budget primitif, le président présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de l'élaboration de ce document, puis sera complété par la présentation des premiers éléments du projet de budget.

Le contenu du DOB sous forme d'un rapport répond aux points suivants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette.
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Par son vote, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE OUVERT BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Le Syndicat Mixte Ouvert Biopôle Clermont Limagne est un établissement public de coopération locale regroupant la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan, Clermont Auvergne Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie du Puy de Dôme. Son objectif est de garantir aux entreprises un accueil et un hébergement de qualité au sein de ces trois sites.

Au-delà de sa vocation qui consiste à mettre à disposition des entreprises, des espaces de travail (laboratoires, animalerie etc...) adaptés à leurs activités, le Syndicat assure un accompagnement technique et anime un réseau permettant de dynamiser les échanges dans le domaine des sciences de la vie sur le territoire.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Sachant que l'exercice 2023, comme pour l'ensemble des établissements public, a été impacté par la crise liée à la guerre en Ukraine et les conflits au proche orient, l'exercice 2024 subira encore les conséquences de ces conflits.

Ces événements qui se poursuivront en 2024 auront des conséquences à l'échelle mondiale, sur les plans humain, politique et économique.

Les conséquences économiques liées à ces éléments sont généralement le surenchérissement des prix des matières premières, la flambée des prix énergétiques du gaz et de l'électricité, ainsi que le bouleversement des conditions d'approvisionnement...

L'effet le plus visible et tangible est la reprise de l'inflation sur fin 2022 et la totalité de l'exercice 2023.

Le prévisionnel du taux d'inflation sur 2024 est estimé à 4,9% en France.

L'IMPACT DE CE CONTEXTE POUR LE SMO BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Dans ce contexte, le SMO Biopôle continuera de bâtir son budget en tenant compte de l'impact de l'inflation :

En ce qui concerne la section de fonctionnement, l'objectif est de maîtriser les dépenses face à l'évolution inflationniste qui a un fort impact sur les factures d'énergie et de continuer à améliorer l'attractivité du Biopôle tout en assurant un équilibre réel du budget.

Pour ce qui concerne le budget d'investissement, il sera pour sa part élaboré afin de répondre à notre engagement quant à la performance énergétique en s'appuyant sur les éléments suivants :

- L'analyse du rendu de l'audit énergétique ;
- Le choix d'un AMO pour programmer les projets d'investissement à prioriser en élaborant un programme pluriannuel d'investissement (PPI) ;
- La recherche de subventions ou co-financement (Europe, Etat, Région...).

Synthèse des orientations budgétaires du SMO Biopôle pour 2024

Les orientations budgétaires 2024 et les priorités du SMO Biopôle Clermont Limagne sont les suivantes :

- ***Le défi énergétique pour une meilleure amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;***
- ***La continuité de la politique d'investissement (dépenses d'équipement) avec un objectif de maintenir le parc immobilier en bon état, permettant aux pépinières et bâtiments d'accueil de garder leurs attractivités respectives ;***
- ***Le développement des interactions du réseau d'entreprises du SMO Biopole avec celles de l'ensemble du territoire afin de créer une synergie entre les différents acteurs opérant dans le domaine des sciences du vivant (Evénementiels, rencontre etc..) ;***
- ***Maintenir le soutien et l'accompagnement des sociétés présentes sur nos différents sites que ce soit du point de vue technique ou organisationnel.***

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I. RETROSPECTIVE 2013 – 2023

La pertinence du SMO Biopôle Clermont Limagne s'apprécie au regard des services qu'il apporte aux entreprises implantées sur son territoire et sa capacité à les accompagner sur le terrain pour leur assurer un espace d'accueil confortable, bien agencé, leur offrant ainsi des conditions de travail attrayantes.

Parallèlement, l'implication du SMO Biopôle dans les réseaux et sa présence dans de nombreux événements lui permet de mettre en avant son attractivité relativement aux capacités d'accueil qu'il propose.

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Le SMO Biopôle a poursuivi sa forte implication dans le développement de son territoire.

L'année est marquée par l'accueil de certaines startups qui ont choisies de se développer dans nos pépinières, mais aussi l'accueil d'un groupe de chercheurs de Michelin ayant validé le Biopôle comme site d'accueil pertinent pour leur développement.

Aussi l'année 2023 a connu le renouvellement de plusieurs marchés publics (assurance, espace vert, nettoyage), un marché de travaux de pompe à chaleur pour le bâtiment de la CCI, ainsi que le lancement de l'audit énergétique.

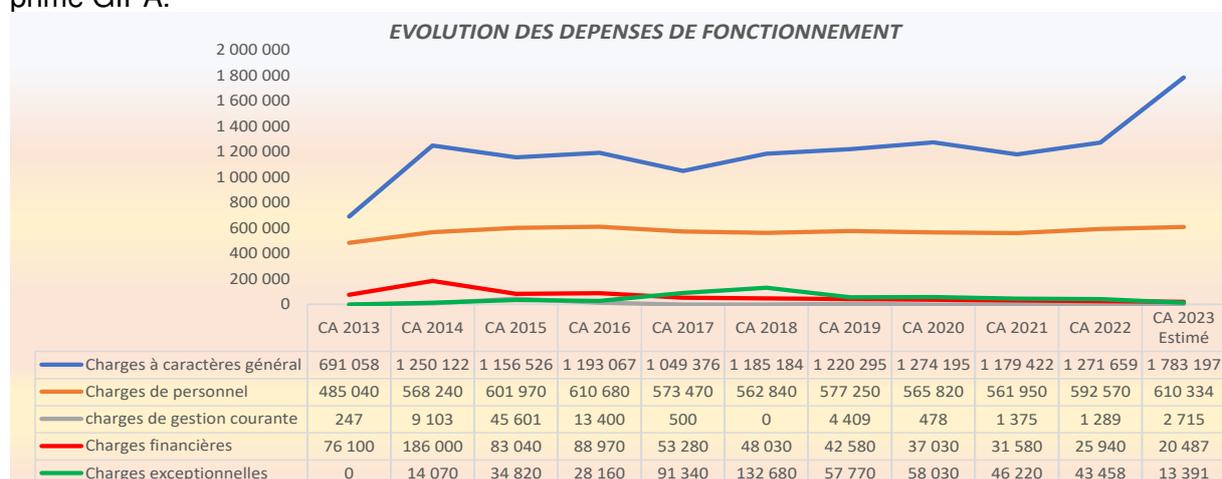
Côté financier, le SMO Biopôle a réussi à absorber l'effet de l'inflation sur les dépenses énergétique par des nouvelles recettes locatives.

Depuis 2013, le SMO Biopôle Clermont Limagne se caractérise par des choix objectifs pour mieux développer les différents sites d'accueil, ce qui traduit comme suit :

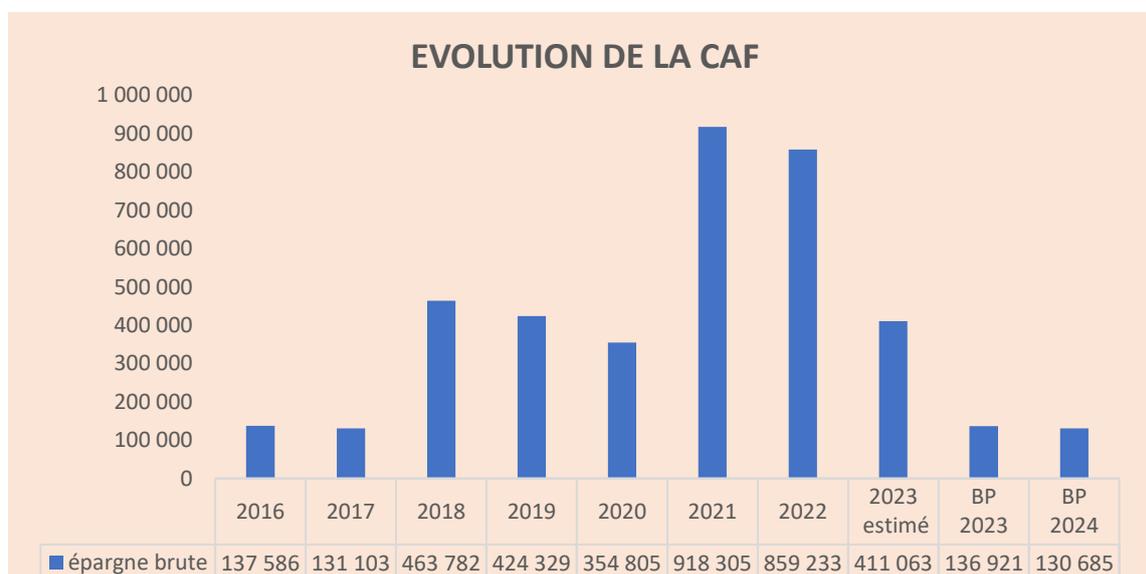
En matière de dépenses de fonctionnement :

L'impact des crises a été particulièrement marquée au niveau du chapitre 011 charges à caractère générale avec une augmentation de 2022 à 2023 de 40% lié principalement à l'énergie (courbes des évolutions au fil des ans).

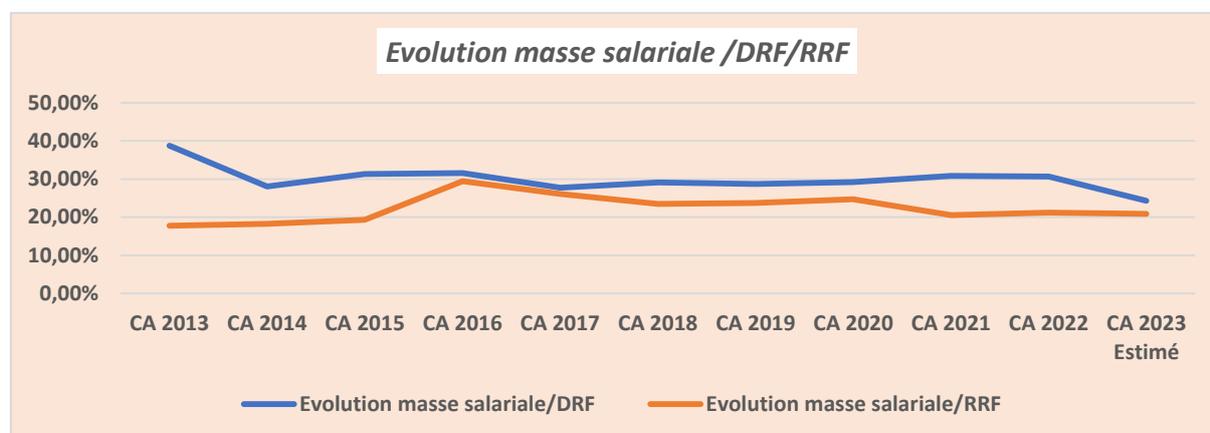
La seconde principale dépense réelle de fonctionnement reste la dépense du personnel dont l'évolution est limitée sur les dépenses totales, malgré une légère hausse sous l'effet des mesures gouvernementales initiées en 2023 dont la revalorisation du point d'indice et la prime GIPA.



Cette situation a eu pour conséquence une baisse au niveau de la Capacité d'Autofinancement (CAF) du SMO Biopôle (Epargne Brute).



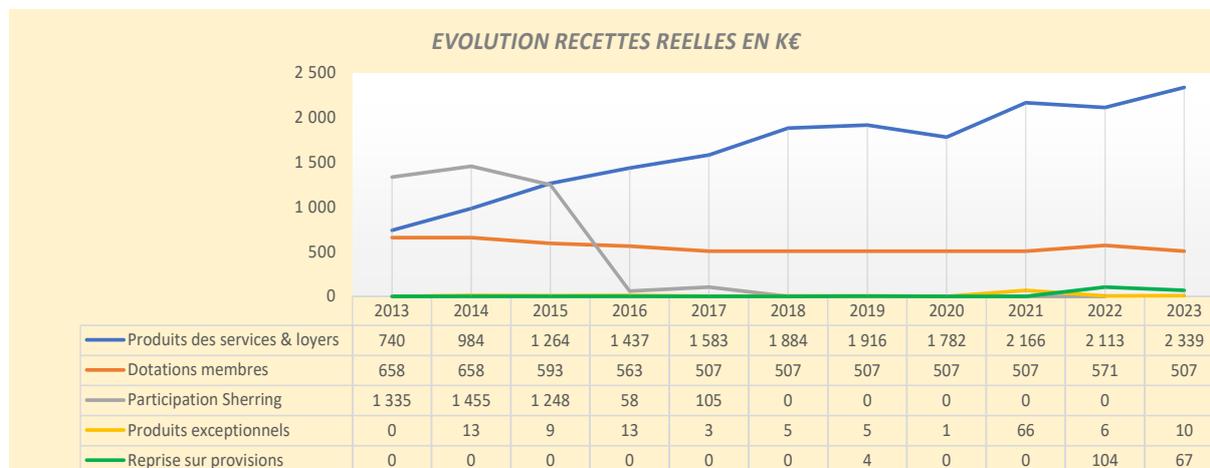
Les courbes ci-dessous illustrent l'évolution des dépenses de personnel par rapport aux dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) et les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF).



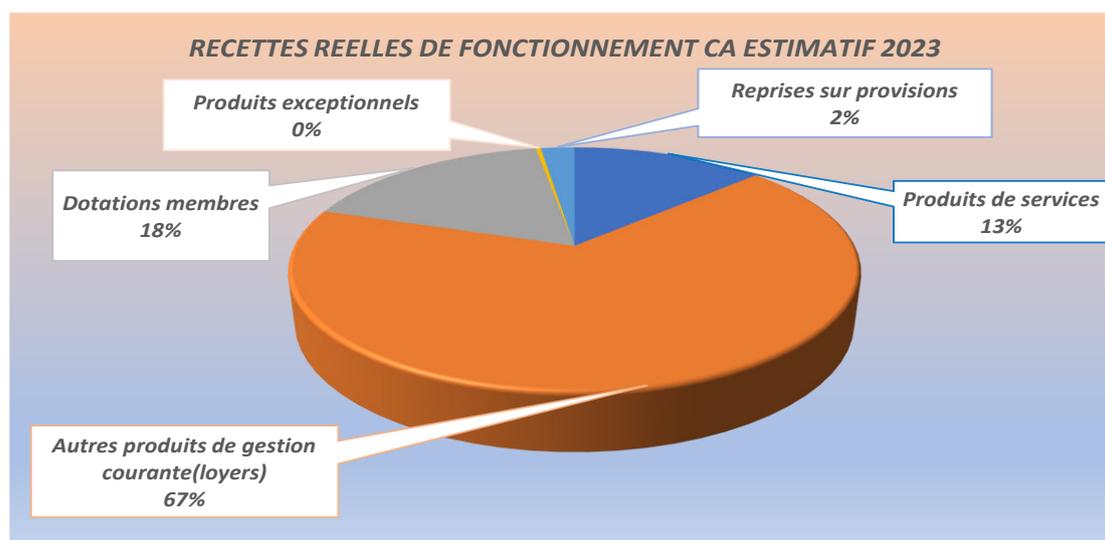
Concernant les charges financières, on constate une baisse d'une année à l'autre. Le SMO Biopôle a remboursé totalement trois emprunts transférés par les membres et il continue à financer les deux restants dont l'extinction est prévue en 2027.

Sur l'année 2023, certaines entreprises locataires ont montré des difficultés financières. Le SMO Biopôle, par prudence, a été dans l'obligation de constituer des provisions pour dépréciation d'actif circulant impactant ainsi les dépenses de fonctionnement.

En matière de recettes de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement de l'année 2023 peuvent se présenter comme suit :



La principale ressource de fonctionnement du Biopôle Clermont Limagne est la recette de loyers. Il convient de rappeler que, depuis 2016, date de fin de la contribution de Sherring Plough, le SMO Biopôle a su adapter son offre de laboratoires et bureaux selon les besoins de chaque nouvelle entreprise, lui permettant ainsi d'atteindre un taux d'occupation passant en moyenne de 60 % en 2016 à presque 90 % en 2023 tous sites confondus.

Concernant les contributions des membres, elles sont passées de 658 462€ en 2013 à 506 700€ en 2017 représentant ainsi la seconde ressource pour le Biopôle.

Les charges de loyers facturées aux locataires représentent la 3^{ème} ressource. La régularisation de ces charges s'effectue au cours du 1^{er} trimestre de l'année qui suit (en n+1).

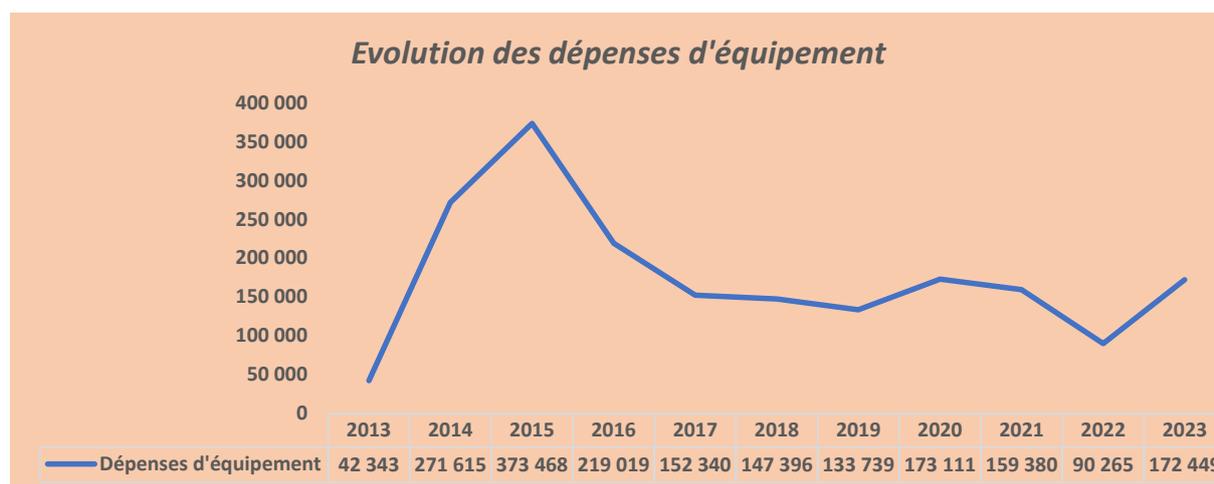
En matière d'investissement :

Pour le SMO Biopôle Clermont Limagne, les dépenses d'investissement réalisées, hors dette, s'élèvent à 172 449 € en 2023.

Une étude concernant l'audit énergétique a été conduite par la société Artelia en coopération avec nos agents.

De nombreux travaux ont été effectués dans les bâtiments qui accueillent les entreprises. Les travaux ont été de différentes natures (travaux d'électricité pose de câbles et armoire, mise aux normes incendie, remplacements des extincteurs, centrale anti intrusion, remplacement de climatiseurs et radiateurs afin de réduire la consommation énergétique tout en maintenant une bonne température dans les locaux. Des travaux d'étanchéité de toiture, ainsi que la mise en place de vanne d'isolement de chaudière ont été réalisé également.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, leur structure est formée essentiellement de l'autofinancement et des cautions.



En matière de la dette :

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette du SMO Biopôle Clermont Limagne s'élève à 429 221 €.

Le taux d'endettement (rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) est de 14.06%

La capacité de désendettement (rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute) est d'un an.

Résultat prévisionnel

Avant la clôture de l'exercice, la section de fonctionnement du budget primitif 2023 fait apparaître un résultat cumulé excédentaire provisoire de 2 392 178 ,57 €. Il est constitué du résultat excédentaire provisoire de l'exercice 2023 (243 497,36 €) cumulé au résultat excédentaire reporté de l'exercice précédent (2 148 681,21 €).

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé excédentaire provisoire sur 2023 à hauteur de 2 030 179,77 €. Il est constitué du résultat estimé provisoire de l'exercice 2023 (912 055,41 €) cumulé au résultat excédentaire reporté de l'exercice précédent (1 118 124,36 €).

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement avant la clôture d'exercice 2023 s'élèvent à **52 555,92 €**.

La reprise des résultats définitifs ainsi que des reports se fera par anticipation lors du vote du budget 2024.

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le projet de budget 2024 repose sur un équilibre à la fois de la section de fonctionnement et celle d'investissement (y compris l'excédent reporté et le virement d'équilibre entre section).

Pour autant le contexte encore incertain quant au maintien d'un taux d'inflation soutenu et la crise énergétique oblige à une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour limiter l'effet ciseau (augmentation plus importante des dépenses que des recettes).

Il s'agit aussi d'assurer des moyens financiers suffisants pour concrétiser les futurs travaux d'amélioration de la performance énergétique, mais aussi pour rendre les pépinières du SMO Biopôle plus attractives.

Le budget a été donc élaboré sur une estimation prudente des recettes et sur une évaluation sincère des dépenses sans opérations d'ordre comme suit :

❖ En fonctionnement :

- Les dépenses réelles sont évaluées à **2 735 385 €** contre 2 909 349 € (BP+DM 2023) ;
- Les recettes réelles sont évaluées à **2 866 070 €** contre 3 046 270 € (BP +DM 2023)

❖ En investissement :

- Les dépenses réelles à **698 700 €** contre 480 810 € (BP+DM 2023) ;
- Les recettes réelles à **206 000 €** contre 1 018 000 € (BP+DM 2023)

II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1.1. Prévisions des recettes de fonctionnement 2024

Globalement les recettes réelles de fonctionnement du SMO Biopôle pour 2024 devraient atteindre environ 2 866 070 €.

Ajustées au CA 2023 estimé et sans prendre en compte les reprises sur provisions, ces recettes sont légèrement en hausse¹.

Evolution des recettes de fonctionnement
par rapport à l'année 2023

Recettes de fonctionnement	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024	Variation en % BP 2024/2023
Atténuations de charges	1 500	0	1 400	-6,67%
Produits des services & vte diverses	507 000	382 912	430 000	-15,19%
Dotations	506 670	506 670	506 670	0,00%
Autres produits de gestion	1 955 100	1 956 909	1 920 000	-1,80%
produits exceptionnels	8 680	9 568	8 000	-7,83%
reprise sur provision	67 320	67 317	0	-100,00%
TOTAL OP REELLES	3 046 270	2 923 375	2 866 070	-5,92%
Operat. ordre transfert entre sections	130 900	141 296	86 580	-33,86%
TOTAL OP D'ORDRE	130 900	141 296	86 580	-33,86%
Resultat reporté (002)	2 148 681		2 392 179	
TOTAL RECETTES	5 325 851	3 064 671	5 344 829	0,36%

¹ Par prudence les recettes de la société Biofilm (36 000 €) n'ont pas été prises en compte (société en cessation d'activité). Au même temps, la diminution de la surface occupée par Valbiotis a été actée.

Les principales recettes :

➤ Sur le plan des produits des services

Ces produits concernent en général les charges et provisions locatives, et on estimera une progression de 12% par rapport au CA 2023 sous l'effet de la hausse des factures énergétiques.

➤ Sur le plan des autres Produits de gestion courante

Ces produits concernent surtout les revenus des loyers qui connaîtront une baisse d'environ 1,8%, le pourcentage que représente les loyers de la société Biofilm en cessation d'activité. L'année complète de loyers du groupe Michelin compensera la diminution de la surface occupée par la société Valbiotis.

➤ Sur le plan des contributions des membres

Afin de dégager suffisamment d'épargne pour financer le remboursement en capital de l'emprunt et de garantir par la suite un équilibre réel du budget, il est proposé de maintenir la contribution des membres au même niveau que l'année précédente.

Pour mémoire, les quotes-parts des membres :

- ✓ Riom Limagne et Volcans : 45 %
- ✓ Clermont Auvergne Métropole : 45 %
- ✓ Chambre de Commerce et d'industrie Territoriale du Puy-de-Dôme : 10 %.

➤ Sur le plan des produits exceptionnel et atténuations des charges

Diverses recettes exceptionnelles dont les rachats de matières et ferrailles par Suez et indemnités journalières pour maladie des salariés. Leur montant est évalué sur la même base qu'en 2023 avec une très légère baisse.

II.1.2. Prévisions des dépenses de Fonctionnement pour 2024

Evolution des recettes de fonctionnement
par rapport à l'année 2023

Recettes de fonctionnement	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024	Variation en % BP 2024/2023
Atténuations de charges	1 500	0	1 400	-6,67%
Produits des services & vte diverses	507 000	383 332	430 000	-15,19%
Dotations	506 670	506 670	506 670	0,00%
Autres produits de gestion	1 955 100	1 956 909	1 920 000	-1,80%
produits exceptionnels	8 680	9 568	8 000	-7,83%
reprise sur provision	67 320	67 317	0	-100,00%
TOTAL OP REELLES	3 046 270	2 923 795	2 866 070	-5,92%
Operat. ordre transfert entre sections	130 900	130 889	86 580	-33,86%
TOTAL OP D'ORDRE	130 900	130 889	86 580	-33,86%
Resultat reporté (002)	2 148 681		2 392 179	
TOTAL RECETTES	5 325 851	3 054 684	5 344 829	0,36%

➤ **Charges à caractère général**

Elles sont en baisse de 4,7% par rapport au BP 2023. L'hypothèse sur laquelle est fondée cette baisse, est à la fois imputable à l'ajustement des coûts de l'énergie par rapport au CA 2023 et au maintien de l'amortisseur d'électricité au moins jusqu'à la fin du premier semestre 2024.

Aussi, la mise en service de la pompe à chaleur à partir du mois de mai (l'installation de la pompe à chaleur pour le bâtiment de la CCI par le titulaire du marché Veolia d'ici fin avril) nous permettra d'éviter les consommations de gaz hors de prix de nos jours.

De même nous travaillons sur un programme pluriannuel suivant le rendu de l'audit énergétique tout en tenant compte des projets à prioriser pour que nos performances énergétiques retrouvent des niveaux maîtrisés.

Hors, l'énergie, l'entretien des terrains et des bâtiments et les taxes foncières, on observe certaines baisses au niveau des dépenses courantes.

➤ **Charges de personnel**

Les prévisions des dépenses du personnel pour 2024 connaîtront une légère hausse expliquée par les mesures décidées par le Gouvernement :

- La revalorisation du point d'indice (+1,5%) décidée par le Gouvernement et applicable depuis le 1er juillet dernier ;
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents à compter du 1er janvier 2024 ;
- L'augmentation de 1 point du taux de cotisation retraite à compter du 1er janvier 2024 ;
- La revalorisation du SMIC ;

La politique sociale mise en œuvre :

En matière d'action sociale, le SMO Biopôle continuera à verser aux agents adhérant au contrat collectif MNT une participation au paiement des cotisations prévoyance.

A cette participation, s'ajoutent :

- Le versement d'une cotisation d'adhésion au Cnas ;
- La cotisation santé médecine de travail
- L'avantage en nature lié aux chèques déjeuners ;

Le SMO Biopôle continue à maintenir son recours aux services supports dans le cadre de la mutualisation avec Riom Limagne et Volcan (RLV) et Clermont Auvergne Métropole (CAM).

➤ **Autres charges de gestion courante**

Les prévisions de ce chapitre progressent par rapport aux prévisions du BP 2023 suite à la transposition de certains comptes sous la M 57 en l'occurrence le compte de subvention aux établissements publics et aux associations qui est passé du chapitre charges exceptionnelles (67) au chapitre Charges de gestion courante (65).

Sont donc inscrits sur ce chapitre :

- Créances admises en non-valeur
- Frais de mission du président
- Autres dépenses diverses de gestion
- Subvention de fonctionnement attribué à l'association tous en BD et l'école doctorale.

➤ Charges financières

Les charges financières liées aux emprunts transférés par les membres du SMO Biopôle continuent à baisser. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

➤ Charges exceptionnelles

Figurent sur ce chapitre des crédits pour les titres annulés émis sur l'année précédente.

II.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement du SMO Biopôle permettra de financer des opérations de renouvellement des installations dans différents bâtiments, mais aussi l'entretien et la réhabilitation des bâtiments.

Elles concernent aussi les dépenses d'investissement prévues dans le marché d'exploitation technique.

II.2.1. Prévisions des recettes d'investissement pour 2024

Les investissements proposés en 2024 pourraient être financés comme suit :

- Des crédits dégagés correspondants à la projection des dotations aux amortissements à hauteur de 148 980 € ;
- Des Cautions locatives 16 000 € ;
- Produits de cession d'immobilisation (ancien bâtiment à Riom) 190 000 € ;

Concernant le virement entre sections :

- De la section de fonctionnement pour une prévision de 2 460 463,57 €.

Parallèlement, le SMO Biopôle mènera des recherches de financement possibles pour concrétiser les futurs projets liés à la performance énergétiques du parc bâtimentaire.

Le recours à l'emprunt pour le financement de ces projets d'investissements devra être étudié.

II.2.2. Prévisions des dépenses d'investissement pour 2024

2024 sera une année de lancement des investissements pour améliorer la performance énergétique de nos bâtiments. Après la mission de l'audit énergétique, une autre mission d'AMO est prévue pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit.

Suivant l'analyse du rendu, les projets prioritaires retenus en concertation avec les membres du Comité Syndical vont faire l'objet d'un cahier des charges complet sous la mission de l'AMO.

L'objectif est d'opter pour certains projets qui nous permettront de réduire la consommation d'énergie.

La mission de l'AMO nous permettra aussi d'élaborer un PPI (programme pluriannuel d'investissement) dans l'avenir.

D'autres dépenses ont été prévues, en plus de P3 (*renouvellement des équipements et gros entretien*) sous le marché public d'exploitation technique, pour renouveler certaines installations (voir ci-dessous détail par site).

Aussi, une enveloppe de **236 898 €** a été prévue pour l'exécution du marché des travaux d'installation d'une pompe à chaleur dans la totalité du bâtiment de la CCI.

Pour information, le marché a été attribué à la société Veolia Energie France par la CAO en date du 30 novembre 2023.

La date d'achèvement de ces travaux est prévue pour début mai 2024.

Les dépenses d'investissement pourraient ainsi s'établir en 2024 à **565 750 €**

Les dépenses directes d'investissement de l'exercice 2024 en plus du marché cité ci-dessus se composent principalement de :

Site de Riom : investissement dans les installations de différents bâtiments

❖ Remplacements divers :

- ✓ Portes zone A bâtiment Chambon ;
- ✓ Armoire de commande pompe à vide Busch ;
- ✓ Manomètres de pression Kimo par magnehelic animaleries Chambon ;
- ✓ Variateur CTA 1030 soufflage ;
- ✓ Extensions télésurveillance WIT/CLIP zone A ;
- ✓ Tambour rotatif Montcineyre ;
- ✓ Détecteurs ATEX obsolètes zone Solvants ;
- ✓ Extincteurs de plus de 10 ans ;
- ✓ 2eme pompe secondaire du chauffage (radiateurs) bâtiment Chambon ;
- ✓ Pompe secondaire batterie CTA 841 bâtiment Chambon ;
- ✓ Climatiseur utilisant du gaz R22 ;
- ✓ Pompe réseau eau glacée circuit primaire Chambon ;
- ✓ Luminaires bâtiment Chambon zone A et B ;
- ✓ Onduleur bâtiment Montcineyre ;
- ✓ Cellules porte ascenseur par nouveau système multiple ;
- ✓ Régulation CTA 1030 bâtiment Tazenat ;
- ✓ Pompe à vide de secours bâtiment Tazenat ;
- ✓ PAC (pompe à chaleur) locaux solvants ;
- ✓ Sécheur d'air local 1084.

❖ Travaux divers

- ✓ Installation de comptage énergie sur différents équipements ;
- ✓ Mise en place de bornes de recharge pour VE (véhicule électrique) ;
- ✓ Installation ou remplacement de compteurs d'eau divisionnaires ;
- ✓ Renouvellement de blocs de secours ;
- ✓ Sécurisation des accès aux équipements techniques : échelle, plateforme ;
- ✓ Mise en place variateur sur moteur extracteur sorbonnes Tazenat.

Sites Saint-Beauzire & Brezet :

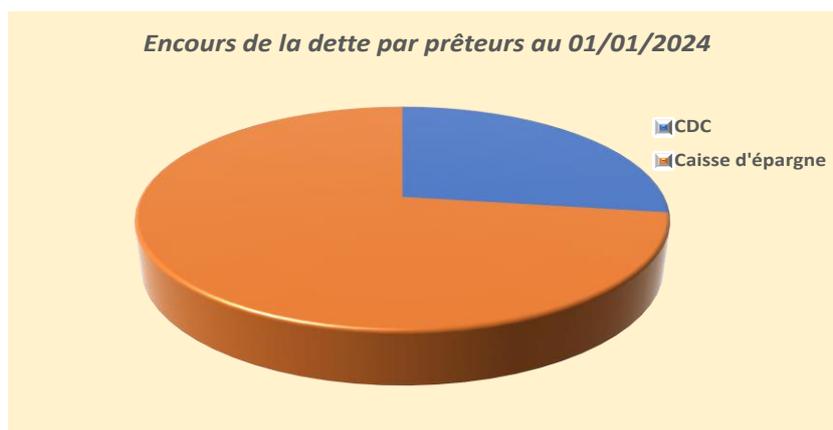
- ✓ Remplacement des Ballons eau chaude (galerie technique & laboratoire) ;
- ✓ Remplacement interphone fermax bat B ;
- ✓ Remplacement du système de régulation de 1998 (CTA groupe froid) pour les bâtiments HE2-3 et HE2-4 de Saint Beauzire ;
- ✓ Remplacement CTA (centrale traitement d'air) d'origine pour HE2-2 Saint Beauzire ;
- ✓ Remplacement du SPLIT R22 bâtiment HE1 et HE2 CCLE ;
- ✓ Rénovation de la toiture bâtiment HE2 au-dessus de la galerie technique ;
- ✓ Installation de deux échelles 4m30 crinoline sur les bâtiments laboratoire A.

III. STRUCTURE DE LA DETTE ET RATIOS FINANCIERS

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette du budget primitif du SMO Biopole Clermont Limagne s'établit à **429 K€** contre 536 k€ au 1^{er} janvier 2023.

III.1. Les partenaires financiers

- Caisse des Dépôts et Consignations : **27%**
- Caisse d'Épargne : **73%**

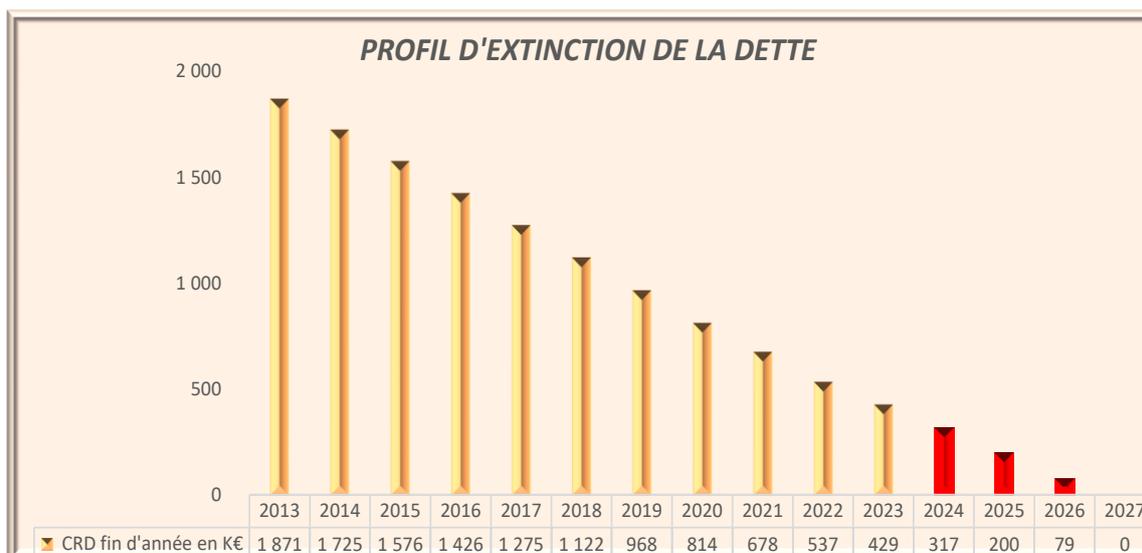


III.2. L'encours de la dette et profil d'extinction

- La composition de l'encours de la dette

COMPOSITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE EN EUROS	
TAUX	Capital restant dû Au 01/01/2024
Taux fixe 4,5% (CDC)	116 969,92
Taux fixe 4,2 % (CE)	312 251,27
Encours de la dette au 01/01/2024	429 221,19

- ✓ Le taux moyen (rapport entre le montant des frais financiers des différents emprunts et l'encours total de la dette) tangente les 4,3 %.
- ✓ Le remboursement du capital de l'emprunt est estimé à 112 K € pour l'exercice 2024.
- Le profil d'extinction de la dette fait apparaître une durée résiduelle de 2 ans et cinq mois, ainsi qu'un remboursement de la dette depuis son origine à hauteur de 1 442 K€.



III.3. Les ratios financiers

Suivant les tableaux ci-après, le taux d'épargne brute serait en 2024 à 4.56 % et la capacité de désendettement correspond à 2,4 années au budget primitif de 2024.

Pour conclure, l'encours de la dette du SMO Biopole est sécurisé par une situation financière saine.

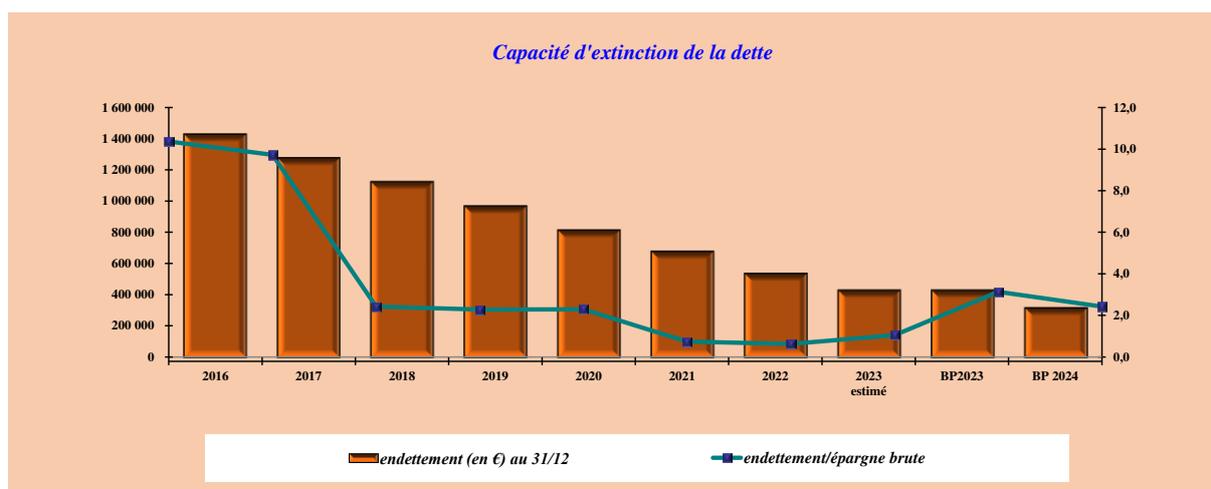
EPARGNES										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 estimé	BP 2023	BP 2024
Dépenses. de fonctionnement (hors intérêt)	1 845 317	2 014 684	1 883 622	1 966 417	1 898 518	1 789 228	1 908 980	2 492 245	2 888 859	2 719 585
Intérêts de la dette	88 970	53 283	48 033	42 581	37 031	31 579	25 941	20 487	20 490	15 800
Rembt en capital	150 003	151 295	152 736	154 334	153 935	135 630	141 849	107 301	107 310	111 942
Recettes. de fonctionnement	2 071 874	2 199 071	2 395 438	2 433 327	2 290 355	2 739 112	2 794 154	2 923 795	3 046 270	2 866 070
épargne de gestion	226 557	184 387	511 816	466 910	391 836	949 884	885 175	431 550	157 411	146 485
épargne brute	137 586	131 103	463 782	424 329	354 805	918 305	859 233	411 063	136 921	130 685
épargne disponible	-12 417	-20 192	311 046	269 996	200 870	782 675	717 384	303 762	29 611	18 743
dépenses fonct et rembt dette	2 084 291	2 219 262	2 084 392	2 163 331	2 089 484	1 956 437	2 076 770	2 620 033	3 016 659	2 847 327
recettes de fonctionnement	2 071 874	2 199 071	2 395 438	2 433 327	2 290 355	2 739 112	2 362 554	2 923 795	3 046 270	2 866 070

AUTOFINANCEMENT

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 estimé	BP2023	BP 2024
Epargne brute	137 586	131 103	463 782	424 329	354 805	918 305	859 233	411 063	136 921	130 685
taux d epargne brute	6,64%	5,96%	19,36%	17,44%	15,49%	33,53%	30,75%	14,06%	4,49%	4,56%

SOLVABILITE

SOLVABILITÉ										
Légende	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP2023	BP 2024
endettement (en €) au 31/12	1 426 301	1 275 006	1 122 269	967 936	814 001	678 371	536 522	429 221	429 221	317 279
endettement/épargne brute	10,4	9,7	2,4	2,3	2,3	0,7	0,6	1,0	3,1	2,4



Le SMO Biopôle entend poursuivre, à travers l'exercice budgétaire 2024, le maintien de ses objectifs d'investissement pour la performance énergétique et rendre ses capacités d'accueil plus confortables et attractives, articulées autour d'une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Je vous propose de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024.